Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261105-DEL2026101-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 5 novembre 2026

N° 2026/101

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 octobre 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. LE FLOHIC, Mme RAULT, Mme DETOC, M. PERON, Mme MORIN-FREBOURG, M. ANGER, M. DUGUE, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS

Absents excusés : Mme MIRA,

Procurations :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désigné(e) pour assurer ces fonctions.

2 - Objet : Tarifs municipaux 2027

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs municipaux pour l'année 2027, récapitulées dans le tableau joint.

Tarifs communaux *(en euros)*		**Tarifs 2026**	**Tarifs 2027**
Concessions funéraires* et caveaux urnes	Concessions/caveaux urnes de 15 ans	100 €	100 €
	Concessions/caveaux urnes de 30 ans	200 €	200 €
	Concessions/caveaux urnes de 50 ans	350 €	350 €
Taxes funéraires	Mise en caveau	Gratuit	Gratuit
	Occupation du caveau communal	5 € / jour	5 € / jour
	Jardin du souvenir : Gravure plaque & 1er concession de 15 ans	200 €	200 €
	Concession plaque 15 ans (après 15 premières années inclues avec la gravure)	50 €	50 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261105-DEL2026101-DE

Location foyer communal *(Pour location deux jours à suivre à la même personne)*	Associations communales	Gratuit : sous réserve accord	Gratuit : sous réserve accord
	Hors commune avec cuisine	450 € /we	500 €/we
	Habitant communal avec cuisine	250 € /we	280 €/we
Location vaisselle	Couvert *(associations communales)*	Gratuit	Gratuit
	Couvert *(habitants communaux et hors commune)* *Le set de couverts pour une personne comprend assiette, fourchette, couteau, cuillères*	0.60 € /personne	0.60 € /personne
	Verre *(associations et habitants communaux)*	Gratuit	Gratuit
	Verre *(habitants hors commune)*	0.25 €	0.25 €
Location matériel	Barrières métalliques	Gratuit	Gratuit
	Tables et bancs *(associations communales)*	Gratuit pour un jour	Gratuit pour un jour
	Tables et bancs (associations hors commune)	11 €	11 €
	Tables et bancs *(habitants communaux)* *Une unité comprend une table et deux bancs*	4 €/unité pour 2 jours maxi	5€/unité pour 2 jours maxi
Cantine	Enfants	4.50 €/repas	4.50 €/repas
	Adultes	8.00 €/repas	8.00 €/repas
Garderie *(séance du matin et séance du soir)*		1.60 € /séance	1.80 € /séance
Photocopies	Document personnel - Format A4	0.25 €/copie	0.25 €/copie
	Document administratif - Format A4	0.20 €/copie	0.20 €/copie
	Document personnel - Format A3	0.30 € /copie	0.30 € /copie
Taxe droit de stationnement pour commerçants ambulants (par jour de présence dans une semaine) *(Période d'essai de 6 mois préalable au déclenchement de la taxe)*		50 € /semestre	55 € /semestre

* Les concessions sont temporaires mais peuvent faire l'objet d'un renouvellement.
Les détenteurs de concessions ou héritiers qui ne souhaiteraient pas renouveler la concession devront en informer la mairie et libérer l'emplacement de toute sépulture puis remettre le terrain en état de manière à pouvoir en recevoir une nouvelle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Décide d'adopter les tarifs municipaux proposés pour l'année 2027.

ADOPTE : à 12 voix POUR ; 1 abstention ; 1 contre

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 5 novembre 2026
Le Maire
Pascal DEWASMES

